



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 3 novembre 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 27 octobre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 23 présents, à savoir :

Mr Laurent BELUZE, Mme Laurence BOYER, Mr Philippe, CHATRE, Mr Robert CLEVENOT, Mr Daniel CORRE, Mr Timothée CRIONAY, Mr Didier DEMARCHELIER, Mr David DOZANCE, Mr Daniel FRECHET, Mr Jacky GENESTE, Mme Joëlle GIRARDET, Mr Charles LABOURE, Mr Eric LACROIX, Mr Jean-François LACROIX, Mr Aldo MARCUCCILLI, Mr Eric MARTIN, Mme Sylvie MARTINEZ, Mr Gérard MEUNIER, Mr Lucien MURZI, Mr Pascal NERON, Mr Jean-Jacques RAFFIN, Mme Fabienne STALARS, Mr Yves TAMIN, Mr Michel TARASCO Délégués titulaires

Absents avec excuses : Mr Sébastien ALLIER, Mr Romain BOST, Mr Jean-Paul CAPITANT, Mr Nicolas CHARGUEROS, Mr Romain COQUARD, Mr Pierre DEVEDEUX, Me Cécile DONY, Mr Christian DUPUIS, Mr Marcel FERAILLE, Mr David GIANONE, Mr Gilbert GRATALOUP, Mr Didier PRUNET, Mr Stéphane RAPHAEL.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Fabienne STALARS.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Romain COQUARD	Jean-Jacques RAFFIN
Stéphane RAPHAEL	Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

N°2021-113

**DECISION
MODIFICATIVE N°2
EXERCICE 2021 BUDGET
EAU POTABLE**

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits du budget primitif et de la décision modificative n°1 en fonction de la réalité des réalisations de l'exercice en cours.

La décision modificative n°2 s'équilibre à 1 163 985,54 €.

Les dépenses et recettes à inscrire sont les suivantes :

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 Charges à caractère générales : 688 379,66 €

- Ajustement des crédits inscrits principalement pour des factures de 2020 non rattachées à l'exercice et des reliquats venant des fusions

Chapitre 012 Charges de personnels : 197 926€

- Inscription complémentaire de 197 926 € est nécessaire suite au différents recrutements réalisés durant cet exercice.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : -37 900 €

- Diminution des admissions en non-valeur correspondant aux créances non recouvrées auprès de nos usagers.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 72 400€

- Ajustement des crédits pour faire face aux rôles annulés sur exercices antérieurs
- Inscription supplémentaire concernant la convention avec la commune des Noës pour 2020 et 2021.

Chapitre 042 opération d'ordre de section à section : 435 000€

- Inscription de crédits supplémentaire concernant la dotation aux amortissements pour l'Usine de Renaison

Cette section s'équilibre par une inscription de crédits pour le virement à la section d'investissement au chapitre 023 pour un montant de 50 000 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 Atténuations de charges : 463 724 €

- Inscription de crédits pour le remboursement de l'URSSAF.

Chapitre 70 Ventes et prestations : 744 785,11 €

- Ajustement de la prévision des travaux et des charges de structures.

Chapitre 74 Dotations, subventions et participation : 59 769,00 €

- Inscription de crédits pour la participation des collectivités territoriales pour l'étude de transfert de compétences.

Chapitre 75 autres produits de gestion courante : 32 400 €

- Inscription de crédits pour les revenus des antennes des réservoirs et le loyer d'un local technique.

Chapitre 77 autres produits de gestion courante : 5 427,55 €

- Inscription des crédits pour faire face aux mandats annulés sur exercices antérieurs
- Ajustement des crédits concernant la reprise du résultat de fonctionnement de la commune des Noës.

Chapitre 042 Opérations d'ordre de section à section en fonctionnement : 100 000€

- Inscription supplémentaire pour les travaux en régie pour 200 000 €
- Diminution des crédits pour les amortissements des subventions de 100 000 €

Section d'investissement

En dépenses d'investissement :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 70 879,88 €

- Diminution des crédits pour les études
- Inscription des crédits supplémentaires pour l'évolution du logiciel gestion abonnés

Chapitre 21 matériels : - 24 700 €

- Diminution des crédits pour le renouvellement des compteurs.

Chapitre 23 travaux : - 508 300 €

- Diminution des crédits pour l'opération du réservoir de la Mirandole.
- Inscription des crédits supplémentaires pour Thizy les Bourgs / Montagny - Tranche Optionnelle n°1 DN300mm

Chapitre 040 Opérations d'ordre de section à section en investissement : 100 000€

- Inscription supplémentaire pour les travaux en régie pour 200 000 €
- Diminution des crédits pour les amortissements des subventions de 100 000 €

Chapitre 041 Opérations patrimoniales : 120 000 €

- Inscription des crédits pour les intégrations des frais d'études en travaux en cours.

En recettes d'investissement :

Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 2 437,48 €

- Ajustement des crédits concernant la reprise du résultat d'investissement de la commune des Noës.

Chapitre 16 emprunts : - 864 557,60 €

- Diminution du montant des emprunts prévus au budget primitif.

Chapitre 13 participations: 15 000 €

- Ajustement des crédits concernant la participation des communes sur les travaux des réseaux

Chapitre 041 Opérations patrimoniales : 120 000 €

- Inscription des crédits pour les intégrations des frais d'études en travaux en cours.

Chapitre 040 opération d'ordre de section à section : 435 000€

- Inscription de crédits supplémentaire concernant la dotation aux amortissements pour l'Usine de Renaison

Cette section s'équilibre par une inscription de crédits pour le virement à la section d'investissement au chapitre 021 pour un montant de 50 000 €

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n° 2 de l'exercice 2021 pour le budget Eau Potable.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

18 NOV. 2021

Le Président

Daniel FRECHET